



2024.09.73

**ARRÊTÉ PERMANENT PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA  
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE  
LA COMMUNE POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le Maire de la commune de NOIRÉTABLE,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour l'obtention d'un arrêté municipal permanent sur l'année 2025, portant sur la circulation et le stationnement au sein de la commune,

Eclairage Public, maintenance et entretien illuminations festives

**Déclare** pouvoir intervenir à tout moment. Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

**ARRÊTÉ**

**Article 1** – Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sont interdits sur l'ensemble des voies situé à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au 31/12/2025.

Toutes les mesures devront être prises par BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, pour assurer la sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules de secours.

**Article 2** – La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

**Article 3** – L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

**Article 4** – Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.



**Article 5** – Il sera transmis à :

M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,  
M. Le Président du SDIS de NOIRETABLE,  
M. le Directeur de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES  
STD Montbrison [stdmontbrisonnais@loire.fr](mailto:stdmontbrisonnais@loire.fr)  
Loire Forez Agglomération [voirie-eclairage@loireforez.fr](mailto:voirie-eclairage@loireforez.fr)  
La Région [infotransport42@auvergnerhonealpes.fr](mailto:infotransport42@auvergnerhonealpes.fr)

Noirétable, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Le Maire, Julien DEGOUT.

